

"Parcelles agricoles soumises à concurrence dans le cadre de demandes d'autorisations d'exploiter
(Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles)"

- Publicité pour le mois de janvier 2026

Parcelles				Propriétaire				Demande			
Commune	Lieu dit	Références cadastrales	Surface Totale (ha)	Identité	Adresse	Lieu dit	Code Postal	Commune	Numéro	Date	Identité du demandeur
LA POSSESSION		08AY0138	0,6609	NATIVEL Joseph Ginot	Bat BT – 1 Chemin Des Quatre Coins		6130	GRASSE	2025-AE-855	23/12/25	HOUAREAU ép. FONTAINE Solange Marie Ericka

DATE LIMITE DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE CONCURRENTE (EN DAAF) : Le 31 janvier 2026	
OBSERVATIONS	CONTACTS
→ Votre demande d'autorisation d'exploiter concurrente doit être systématiquement précédée d'une information écrite au propriétaire (pour le prévenir de votre démarche), → L'administration se prononce sur l'attribution d'une autorisation d'exploiter, la mise à disposition du foncier agricole est du ressort exclusif du propriétaire.	* <u>Elaboration du dossier de demande</u> : → Vous même, → Chambre d'Agriculture (service "Point Vert"), → Cer France ou autre centre de gestion, → SAFER, → Syndicats agricoles → Autres partenaires professionnels agricoles * <u>Dépôt du dossier de demande</u> : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) Service Economie Agricole et Filière – P.I.C.S.E. 1, Chemin de l'IRAT - 97 410 SAINT PIERRE Secteur Ouest et Sud -> Marie-Gaëlle CANTAYRE (marie-gaëlle.cantayre@agriculture.gouv.fr / 0262 33 36 14) Secteur Nord et Est -> Marie Thérèse VELTRI (marie-therese.veltri@agriculture.gouv.fr / 0262 33 36 13)

2026-02